

Leudelange, le 26 février 2018

Jean-Pierre Roemen
26, rue de la Vallée
L-3368 Leudelange
Luxembourg

Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Commune de Leudelange
5, place des Martyrs
L-3361 Leudelange
Luxembourg

Madame la Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, je souhaiterais demander au collège des bourgmestre et échevins de faire figurer la motion suivante sur l'ordre du jour du conseil communal du 05 mars 2018.

Motion

Le conseil communal,

constatant que le collège des bourgmestre et échevins envisage dans sa déclaration 2018-2023 de moderniser l'éclairage routier par des lampes LED afin d'améliorer sa qualité et de réduire la consommation d'énergie ;

constatant que le budget de la commune de Leudelange pour l'année 2018 prévoit des dépenses de 220.000 € pour le renouvellement de l'éclairage public, 80.000 € pour le renouvellement des illuminations de Noël et 125.000 € pour honoraires de consultance externe et d'expertise ;

considérant que la pollution lumineuse a un effet négatif sur les écosystèmes et les organismes et perturbe l'horloge biologique ;

considérant qu'un schéma directeur d'aménagement lumière (« Lichtmasterplan ») est un outil efficace qui permet de fixer les grandes orientations en matière d'éclairage urbain, tout en réduisant la pollution lumineuse ;

constatant que l'intégration de lampes LED dans l'éclairage routier de la commune s'est effectuée jusqu'à présent simplement en remplaçant des lampes à vapeur de sodium par des lampes LED, sans qu'il y ait pour autant eu un schéma directeur d'aménagement lumière (« Lichtmasterplan ») ;

constatant que le conseil communal de Clervaux a, dans sa séance du 11 décembre 2017, décidé d'élaborer un schéma directeur d'aménagement lumière (« Lichtmasterplan ») pour la localité de Clervaux. Cette délibération a été prise suite à la participation du Parc naturel de l'Our, qui comprend également la commune de Clervaux, au projet Interreg Europe « Night Light », projet qui a pour objectif commun de contrer activement la problématique de la pollution lumineuse et de valoriser davantage l'obscurité naturelle du ciel nocturne ;

invite le collège des bourgmestre et échevins

à présenter au conseil communal un devis pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement lumière (« Lichtmasterplan ») pour la commune de Leudelage ;

à présenter ce devis au conseil communal pour discussion avant de procéder à l'installation nouvelles lampes LED et avant l'acquisition de lumières de Noël, afin d'éviter que la modernisation de l'éclairage public mène à une augmentation de la pollution lumineuse.

Veillez croire, Madame la Bourgmestre, Messieurs les Echevins, en l'expression de ma très haute considération.

Jean-Pierre Roemen
Conseiller communal